



PÔLE SANTÉ SUD 37
Sainte Maure de Touraine

Membre du Groupement Hospitalier de Territoire
Touraine-Val de Loire

Service : Direction

☎ : 02 47 72 32 32

✉ : sophie.poissonnet@ch-saintemaure.fr

Références : MBL/SP/2025-03-18

PROCES VERBAL

Conseil de la Vie Sociale du 18 mars 2025

Le mardi 18 mars 2025 à 10h00, s'est réuni au Centre hospitalier de Sainte-Maure-de-Touraine, le Conseil de la Vie Sociale, composé comme suit :

Membres présents avec voix délibérative :

Monsieur BRUNEAU Bernard, résident (Sablonnières), titulaire
Madame ARRAULT Gisèle, résidente (Pôle séniors), titulaire
Madame VERNAL Lysiane, représentante des familles, Vice-présidente du CVS
Madame BRUNET Armelle, représentante des familles, suppléante
Madame LECOMTE Anita, représentante du personnel SUD, titulaire

Membres présents avec voix consultative et invités :

Madame LEBATARD Marie-Bénédicte, directrice déléguée
Madame CHÉNÉ Sonia, directrice adjointe
Madame LÉPINE Stéphanie, cadre supérieure de santé
Madame le Docteur LHEBRARD, médecin
Madame BRUNET Sandra, animatrice
Madame RABUSSEAU Charline, responsable des admissions
Madame PASQUIER Justine, infirmière en pratique avancée
Madame DECAY Elodie, élève cadre de santé

Membres absents avec voix délibérative excusés :

Monsieur MOREAU Jacques, représentant des familles, titulaire
Madame MERLEN Nadine, représentante des familles, suppléante
Madame FORTIN Karine, représentante du personnel CGT, titulaire
Madame LALLIER Louise, résidente (Sablonnières), suppléante
Madame LEROY Françoise, résidente (Pôle séniors), suppléante
Madame MEREAU Marguerite-Marie, résidente (Pôle séniors), suppléante

Membres absents avec voix consultative ou invités excusés :

Madame BOURIANT Joséphine, psychologue
Madame CHAMPIGNY Christelle, diététicienne
Madame MONCHAUX Sylvie, facturation-admissions
Madame AFONSO SANCHES Bérengère, psychologue
Madame MICHARDIERE Aurélie, socio-esthéticienne
Monsieur le Docteur RIDOUX, médecin coordonnateur
Monsieur le Docteur SENNEGOND, médecin coordonnateur
Madame GIRARD Muriel, responsable des cuisines
Madame GIRON Aurélie, IDE hygiéniste en formation
Madame GIRAULT Karen, animatrice
Madame CAU Samantha, responsable qualité
Madame SANTOS Sandra, responsable de l'animation

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du PV du 5 décembre 2024
- 2) Tarifs différenciés EHPAD
- 3) Point sur les Sablonnières
- 4) Désignation d'un représentant des familles pour siéger au Conseil de surveillance
- 5) Actualités institutionnelles
- 6) Création du poste IPA sur le secteur EHPAD
- 7) Bilan expérimentation rédaction des certificats de décès par les IDE d'EHPAD
- 8) Reprise des séances d'activité de physique adaptée (APA) via le financement de la fondation des hôpitaux
- 9) Bilan 2024 des plaintes et réclamations
- 10) Bilan des EI 2024
- 11) Activités réalisées depuis le dernier CVS et projets futurs
- 12) Questions diverses

En préambule, Madame LEBATARD remercie les membres de leur présence. Elle présente également Madame Justine PASQUIER, IPA, Madame Elodie DECAY, Étudiante cadre de santé, et le Docteur Vanessa LHEBRARD, médecin.

1) Adoption du PV du 5 décembre 2024

Le procès-verbal du CVS du 5 décembre 2024, corrigé et indiquant la présence de Madame BRUNET, est adopté à l'unanimité.

2) Tarifs différenciés EHPAD

Pour rappel, la loi bien vieillir a intégré une modification permettant aux EHPAD habilités de fixer des tarifs différenciés pour les résidents ne bénéficiant pas de l'aide sociale.

Un décret d'application a été publié le 31 décembre 2024 arrêtant les modalités de la mise en place de ce tarif différencié.

À noter que 85% des EHPAD publics sont déficitaires.

Concernant l'établissement, des recherches de financement sont en cours. L'application du tarif différencié doit être cadrée.

L'établissement est 100% habilité à l'aide sociale. 50 résidents bénéficient de l'aide sociale sur 2024.

Le Conseil Départemental durcit par ailleurs les règles de l'aide sociale.

Le principe consiste en :

- Un tarif à l'aide sociale validé par le Conseil Départemental ;
- Un tarif modulé appliqué aux nouveaux résidents à partir du 01^{er} avril 2025 ;
- Une différenciation de 5%.

Il est important que la facturation soit prête pour intégrer la mise en place des tarifs différenciés.

Ce dispositif permettrait de rééquilibrer les finances de l'établissement par rapport aux nouveaux résidents.

Les risques sont que des résidents basculent dans l'aide sociale et que l'entrée en EHPAD soit retardée (freins : prix, vie en collectivité).

Il faut également prendre en compte la création des CRT dans les futures années, structures permettant le maintien à domicile plus longtemps.

Tous les EHPAD de la direction commune s'orientent vers les tarifs différenciés.

Ce dispositif sera soumis à l'avis du conseil de surveillance.

Le prix de journée actuel est à 67,94€ (56,34€ pour les Sablonnières et 71,00€ pour PSS/UPAD) avec une projection à 71,34€ (59,16€ pour les Sablonnières et 74,55€ pour le PSS/UPAD).

Madame VERNA s'interroge sur le fait que les prélèvements n'aient pas été faits ce mois-ci.

Madame RABUSSEAU indique qu'il y a eu un problème technique au niveau de la THD (= trésorerie hospitalière départementale). Elle incite les résidents/familles à régler par chèque ou par virements. Un courrier a été adressé aux résidents/familles en ce sens.

Un avis favorable est émis.

3) Point sur les Sablonnières

Actuellement, 19 résidents sont présents.

Il y a eu deux déménagements la semaine dernière et une résidente a changé d'EHPAD.

La date limite de fermeture a été fixée au 31 décembre 2025, avec plus ou moins 1 ou 2 mois sur 2026 selon l'avancement du déménagement.

Chaque projet de résident est accompagné (projet jardinage par exemple).

Une nouvelle visite va être organisée pour permettre aux résidents restants d'aller voir les différentes unités du PSS.

4) Désignation d'un représentant des familles pour siéger au Conseil de surveillance

Suite au départ de Monsieur MOREAU, il convient de désigner un nouveau représentant des familles du Conseil de Vie Sociale au Conseil de Surveillance. Madame BRUNET se propose.

Un avis favorable du Conseil de Vie Sociale est émis.

5) Actualités institutionnelles

❖ Problématique de légionelle

Il y a eu un signalement de légionelle chez un patient du CH de Chinon qui avait été hospitalisé au sein du service de médecine du CH de Sainte-Maure-de-Touraine. Des mesures de précaution ont été prises : arrêt immédiat des douches et arrêt de la consommation d'eau, avec mise en place des douches mobiles et mise à disposition de pack d'eau pour les résidents et le personnel.

Des prélèvements d'eau chaude ont été réalisés sur l'ensemble du bâtiment et les points de prélèvements ont été identifiés. Les prélèvements sont revenus conformes aux normes exigées pour un EHPAD. Les douches ont pu être reprises et une partie de la robinetterie a été changée.

Des prélèvements d'eau froide ont également été réalisés sur le secteur CD retrouvant une contamination minime induisant un risque de contamination à la légionelle en cas de fausse route notamment.

Un choc thermique est programmé, le personnel va être prévenu pour éviter de tirer de l'eau à ce moment. D'autres prélèvements sont prévus et les « bras-morts » seront purgés.

❖ Projet de reconstruction

L'objectif est de maintenir des places d'EHPAD sur le territoire. Actuellement, le service de Médecine n'est plus adapté et nécessite une réflexion sur un projet de reconstruction :

- reconstruction du service de Médecine ;
- création de 15 places d'EHPAD classiques ;
- reconstruction de l'EHPAD.

Une réflexion est également nécessaire sur le devenir des lits actuels de Médecine : création de places d'hébergement temporaires ? Cela aurait du sens dans le cadre d'un CRT avec coordination des services qui permettrait de faciliter le maintien à domicile. Cela impliquerait que le Centre Hospitalier de Sainte-Maure-de-Touraine soit porteur du projet sur l'ensemble du territoire avec un accompagnement et une validation de projet par l'ARS.

6) Création du poste IPA sur le secteur EHPAD

La loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé a introduit le principe de la pratique avancée aux auxiliaires médicaux. La France a choisi d'appliquer ce principe uniquement aux infirmières, avec un premier test en juillet 2018.

En février 2025, un nouveau décret permet de travailler sans protocole de coopération (non accessible aux IPA libérales).

Les IPA ont la possibilité de réaliser des primo-prescriptions et de prévenir les médecins sur le suivi des pathologies chroniques. Elles peuvent intervenir avec l'accord de l'usager.

Les besoins en IPA sur l'établissement ont été motivés par une étude montrant que 23 résidents n'avaient pas vu de médecin traitant dans l'année. L'objectif est que les résidents soient vus tous les 3 mois.

Les missions de l'IPA sont, entre autres, :

- une activité clinique,
- une alerte au médecin de toutes situations identifiées à risque,
- des actions de prévention, notamment sur la vaccination des résidents.

Une communication sur cette nouvelle pratique sera intégrée au livret d'accueil.

Madame CAU précise qu'une seule demande d'information plus régulière sur l'état de santé était formulée lors de l'enquête de satisfaction.

Une enquête de satisfaction sera réalisée *a posteriori* de la mise en place de l'activité IPA.

7) Bilan expérimentation rédaction des certificats de décès par les IDE d'EHPAD

8 infirmières ont été formées et habilitées à rédiger des certificats de décès.

En 2024, 2 certificats de décès sur 55 décès ont été rédigés par les IDE.

En 2025 et à date, 3 certificats ont été rédigés.

Cette expérimentation est mise en place depuis le 21 octobre 2024.

8) Reprise des séances d'activité de physique adaptée (APA) via le financement de la fondation des hôpitaux

Il s'agit de la 4^{ème} année de la mise en place des activités physiques adaptées. À noter, une coupure de 5 à 6 semaines avec une reprise le 20 janvier 2025.

Le nombre de participants a augmenté.

La continuité de l'APA est questionnée pour 2026.

9) Bilan 2024 des plaintes et réclamations

Devant le constat que 80% des réclamations sont orales contre 20% écrites, la traçabilité des déclarations orales a été réorganisée. 22 réclamations ont, pour l'heure, étaient enregistrées en 2025 (8 écrites, 14 orales).

Depuis le dernier CVS, une réclamation a été recensée concernant l'EHPAD.

Les sujets concernaient :

- L'accueil et l'identification du personnel ;
- La prise en charge médicale ;
- La prise en charge paramédicale (nursing, service à la personne) ;
- Les prestations hôtelières (restauration, hygiène des locaux, perte ou vol).

Sur l'état d'avancement, le taux de clôture des réclamations est à plus de 80%.

Concernant le projet de service de l'UPAD, celui-ci a été revu et doit être envoyé à l'ARS.

Concernant les plaintes, des rendez-vous sont programmés pour échanger avec les usagers à l'initiative de la doléance.

Une demande est également formulée pour augmenter le trousseau d'entrée (délai de rotation du linge à 10 jours actuellement) car il existe une problématique par rapport au petit linge(sous-vêtements).

Madame LEBATARD remontera cette information à l'assemblée générale du GCS.

Concernant les repas, une commission des repas va être remise en place.

Pour les journaux, une boîte à lettre à codes sera installée.

10) Bilan des EI 2024

Les déclarations sont encouragées.

En 2024, 380 déclarations ont été recensées, en augmentation par rapport à 2023.

Une culture de la déclaration d'EI s'installe avec un pic de déclarations en juin.

Les principaux dysfonctionnements concernent la gestion du linge, le service restauration et le service informatique.

Une déclaration externe avait été formulée auprès de l'ARS : il s'agissait d'une fausse alerte de disparition d'un résident de l'EHPAD. Un CREX a été réalisé dans les suites.

Une autre déclaration porte sur la prise en charge médicamenteuse.

Des problèmes de transmission ont également été identifiés.

La température des chambres a été citée : le CD a été rééquipé (achats de couvre lits et de couvertures).

Enfin, il y a eu des déclarations concernant la perte de bijoux de valeur et l'alcoolisation d'un résident.

11) Activités réalisées depuis le dernier CVS et projets futurs

❖ Projets passés :

- Marché de Noël à Sainte-Maure-de-Touraine le 5 décembre qui s'est poursuivi le 6 décembre au sein du PSS ;
- Marché de Noël au Pôle Séniors le 16 Décembre ;
- Spectacle de Noël par « Variety show » avec 3 représentations (coût 3000€) ;
- Découverte des illuminations de Noël à Tours ;
- Repas de Noël ;
- Visite de la Coopérative de Vannerie à Villaines-les-Rochers ;
- Confection de galettes des rois et dégustation ;
- Sorties Théâtre ;
- Sortie au MacDo ;
- Dégustation de crêpes ;
- Spectacle musical ;
- Rencontres intergénérationnelles avec les collégiens ;
- Sortie Théâtre à Bournan ;
- Les anniversaires des centenaires ;
- Dégustation de gaufres et de pain perdu ;
- Théâtre de la jeune plume (10 séances, financement par la CCTV) pour l'unité du CD2.

❖ Projets futurs :

- Jeux de billard avec un billard adaptable au transport ;
- Rencontres intergénérationnelles à l'occasion d'une vente de vêtement le 15 avril 2025 ;
- Rencontres entre résidents de l'Ile-Bouchard et Sainte-Maure-de-Touraine lors de concours de belote / boulet ;
- Visite du château de Langeais et/ou d'Amboise : accessibilité à étudier ;
- Projet gang de tricoteuses (collectif de personnes d'Octobre rose) : entourer les troncs d'arbres, situés sur la commune de Marcilly, de bandes de tricot rose (projet à étudier selon la faisabilité, don de laine rose par la commune de Marcilly et Madame BRUNET).

12) Questions diverses

❖ Points des résidents :

- Problématique de retour du linge marqué.
- Problématique d'ombre l'été au PSS : les deux bancs sont installés au soleil à des endroits peu animés. Monsieur BRUNEAU demande s'il est possible d'installer un parasol. Il y a plusieurs chambres de ce côté-ci empêchant l'installation de tonnelles.

Fin de la séance à 12h.

La Vice-présidente,
L. VERNA



La Directrice déléguée,
M-B. LEBATARD

